

savoir: l'c *Donald A. Smith*, M. P., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de télégraphe du *Canada Central*; de *Donald A. Smith*, M. P., et autres, demandant des amendements à la charte de la banque de *Manitoba*; et de *H. Gault* et autres, demandant l'incorporation de l'association Canadienne d'Assurance dite l'Alliance.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes demandant la permission de présenter des pétitions pour la passation de bills privés, nonobstant l'expiration du délai pour en présenter. Les raisons données dans chaque cas sont telles qu'elles justifient ce comité de recommander que la permission demandée soit accordée, savoir: de *Louis A. Jetté*, éc., M. P., au nom de l'association Coloniale de Construction et de Placements; du même, au nom de la compagnie de Crédit de *Montréal*; du même, au nom de la compagnie d'Express Internationale; de l'honorable *J. J. C. Abbott*, M. P., au nom de la compagnie de Placements et d'Agence du *Bas-Canada* (responsabilité limitée); du même, au nom de la compagnie de colonisation du Nord de *Montréal*, demandant à être autorisée à construire un pont de chemin de fer entre *Hull* et *Ottawa*; et de l'hon. *John Hamilton*, au nom de la Compagnie d'Estacade Rouges.

Vu que la session approche notablement de sa fin, votre comité recommande que l'avis requis par la soixantième règle, comme devant être donné par les comités avant la considération de bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours, pour le reste de la session.

L'honorable *M. Macdonald*, l'un des membres du conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, datée le 4 mai 1874, demandant une liste de toutes les nominations faites depuis le 1er novembre dernier, dans le département des Postes, avec les noms des officiers, les dates de leur nomination et leurs salaires respectifs.—(*Documents de la Session*, No. 29.)

Sur motion de *M. Mills*, secondée par *M. Forbes*.

Ordonné, Que l'avis requis par la 60e règle comme devant être donné par les comités avant la considération des bills privés, soit réduit à trois jours, pour le reste de la session.

Ordonné, Que *M. McDougall* (*Renfrew*), ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la votation compulsoire aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Il présente en conséquence le bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Smith* (*Selkirk*), ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la banque de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Smith* (*Selkirk*) ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de télégraphe du *Canada Central*.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Brooks* ait la permission d'introduire un bill concernant l'émission de bons pour la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Négantic*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Moss* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de prolongement Nord, et pour refondre les derniers actes relatifs à la dite compagnie.